

16. M. McCormick, *ouvr. cit.*
17. Canadian Coalition for the Prevention of Developmental Disabilities, *oeuvre citée.*
18. Agnes Higgins, Paul Pencharz, Denise Mikolainis et Sheila Dubois, «Impact of the Higgins Nutrition Intervention Program on Birth Weight: A Within-Mother Analysis», *Journal of the American Dietetic Association*, août 1989.
19. *Ontario Child Health Study: Summary of Initial Findings*, 1986, publié par le ministère de la Communauté et des Services sociaux de l'Ontario, Queens Park, Toronto.
20. M.C. Lepage et coll. *La mortalité et la morbidité périnatales et infantiles*, gouvernement du Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec, 1989.
21. Canadian Coalition for the Prevention of Developmental Disabilities, «Low Birth Weight and Poverty», mémoire présenté au comité du Sénat étudiant la pauvreté chez les enfants, 3 avril 1990.
22. *A Choice of Futures: Canada's Commitment to its Children*, préparé par le Child Welfare Group, 1988.
23. Chiffres mis à jour fournis par les fonctionnaires de Santé et Bien-être social Canada.
24. G. Radwanski, *Ontario Study of the Relevance of Education, and the Issue of Dropouts*, ministère de l'Éducation de l'Ontario, 1987. Les deux évaluations de cette étude, limitée à l'Ontario, étaient de 30 et 33 p. 100 respectivement.
25. Radwanski, *ouvr. cit.*
26. L'enquête sur les finances des consommateurs est une importante enquête menée chaque année par Statistique Canada. Elle porte sur environ 37 000 ménages. Les principales conclusions en sont publiées chaque année dans *Distribution du revenu par tranche au Canada*, mais l'analyse plus détaillée qui suit est le résultat de calculs réalisés à partir des bandes de microdonnées.
27. Techniquement, le revenu gagné est la variable qui rend le mieux compte de la productivité, et non le revenu total. Cependant, au Canada, le revenu gagné représente pratiquement 90 p. 100 du revenu total. Par conséquent, le revenu total est un équivalent raisonnable du revenu gagné et de la productivité.
28. Une remarque importante concernant notre méthode d'évaluation : les estimations concernant l'emploi, le revenu, les contributions aux recettes publiques et aux prestations de sécurité du revenu reçu sont fondées sur la situation de l'emploi en 1986. Cette année-là, le taux de chômage s'établissait à 9,5 p. 100, ce qui se compare à une moyenne de 9,3 p. 100 pour les années 1980. Il est difficile de prévoir les taux de chômage au cours des 20 prochaines années. Sachant que les décrocheurs trouvent plus difficilement de l'emploi lorsque le chômage est élevé, si celui-ci est inférieur au taux de 9,5 p. 100 projeté pour les 20 prochaines années, nos évaluations de revenu, d'emploi et de contributions aux recettes publiques pour les décrocheurs seront alors relativement faibles. Par ailleurs, si le taux de chômage dépasse les 9,5 p. 100 au cours des 20 prochaines années, ces estimations seront exagérées par rapport aux travailleurs plus scolarisés.